

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MIGNOVILLARD

Département du Jura

Séance du 1^{er} décembre 2014

Nombre de membres
Afférents au conseil : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à
la délibération : 13

Date de convocation
24 novembre 2014

Date d'affichage :
8 décembre 2014

L'an deux mil quatorze le premier décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SERRETTE Florent - Maire

Présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Claude PAGET, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Jérôme BORNE, Michaël FUMEY, Jean-Marie GIROD, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNERIEY.

Absent excusé : Nicolas GRIFFOND

Secrétaire : Anne-Marie MIVELLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le
et publication ou
notification du

Objet : Rôle d'affouage 2015

M. le Maire rappelle les principes fondamentaux de l'affouage et propose d'établir un rôle arrêté au 1^{er} janvier 2015. Le principe retenu pour 2015 est l'attribution d'un lot d'affouage de 15 stères par feu (foyer).

La liste des foyers pouvant prétendre à l'affouage, c'est-à-dire ayant leur domicile réel et fixe dans la commune au 1^{er} janvier, sera dressée courant janvier par le secrétariat de mairie, puis affichée afin de permettre d'éventuelles réclamations. Passé ce délai, la liste sera arrêtée et fera référence lors des inscriptions des affouagistes. La commission se réunira au printemps pour établir les modalités (tarif, parcelles...) et la possibilité de délivrance par cession.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'établir un rôle arrêté au 1^{er} janvier 2015 et donne tous pouvoirs au maire pour établir cette liste.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Florent SERRETTE

